



SFDR - Informations relatives à la durabilité - Mandat Thématiques Responsables

01/01/2023

Le mandat Thématiques Responsables est un mandat diversifié composé de titres vifs (actions et obligations) et d'OPC. Il s'agit d'un mandat catégorisé article 8 avec une part d'investissement durable au sens de la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée¹ aujourd'hui de 40% et qui aura vocation à augmenter au fil de l'eau. L'objectif étant d'avoir dès que possible au moins 80% d'investissement durable dans le mandat.

I- Principe de « DNSH » ou *Do Not Significantly Harm* – Absence de préjudices majeurs à des objectifs de durabilité

Le suivi des grands risques ESG est au cœur de la stratégie Finance Durable et Investissement à Impact de la société Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée. Comme pour l'ensemble de la gestion Hottinguer, la première strate du DNSH (absence de préjudices majeurs) pour ce fonds passe par l'application des politiques d'investissement groupe² (politiques d'exclusion sectorielles et de controverses) spécifiques à la Société de gestion. Cela transite notamment par l'exclusion des entreprises les plus exposées aux risques climatiques (charbon thermique, pétrole & gaz non conventionnels) ou impliquées dans la perte de biodiversité (huile de palme, pesticides), et par l'exclusion des entreprises controversées (infractions au Pacte Mondial, armes controversées non conventionnelles, Tabac). Par ailleurs, en tant que fonds d'investissement durable, le fonds exclut systématiquement l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies combustibles et fossiles.

Prise en compte des indicateurs d'incidences négatives

3 leviers interviennent dans la prise en compte des incidences négatives pour le mandat Thématiques Responsables :

i) Nos politiques d'investissement Groupe ont pour vocation d'internaliser pour l'ensemble de la société de gestion les risques de durabilité et les incidences négatives telles que les émissions de gaz à effets de serre, la perte en biodiversité, les controverses sociétales et le développement d'armes controversées. Par ailleurs, le mandat qui affiche un objectif d'investissement durable, exclut l'ensemble de la chaîne fossile.

ii) Le mandat Thématiques Responsables étant un fonds article 8 au sens de SFDR, la politique d'intégration ESG relative à cette catégorie implique que tout investissement doit respecter un niveau de score ESG minimum et exigeant. La société de gestion s'appuie ici sur une méthodologie de notation propriétaire, le score HESG. Cet outil se repose sur le référentiel ESG Hottinguer qui s'articule autour de 7 enjeux clés : le changement climatique, le capital naturel, le capital humain, les relations clients & fournisseurs, les impacts sur la société, la gouvernance d'entreprise, la transparence et l'éthique dans les affaires. Les entreprises de tout l'univers d'investissement du fonds sont analysées par le prisme de ces enjeux clés en les envisageant par le biais de la double matérialité : impact de ces enjeux sur la valeur financière des actifs, impact de ces enjeux sur les facteurs de durabilité (climat, biodiversité, société, capital humain...).

iii) Le mandat Thématiques Responsables étant un mandat Article 8 avec un objectif d'investissement durable sur la sélection de titres et nos produits maisons catégorisés Article 9, la gestion écarte l'ensemble de la chaîne fossile des investissements en titres vifs du mandat, conformément à la définition interne de l'investissement durable. Par ailleurs, dans une démarche Best Effort, la société de gestion s'efforce d'appliquer à la sélection des OPC rentrant - dans la portion de sib actif qualifiée d'investissement durable - les règles internes en vigueur s'appliquant à un investissement durable.

1 Voir le document [Investissement Durable : Approche Hottinguer](#)

2 Voir le document [Politiques d'investissement Hottinguer](#)



Processus de prise en compte des incidences négatives dans la stratégie du produit financier et leviers utilisés

Incidences négatives	Indicateurs cibles	Politiques Groupe risques ESG	Politique d'intégration ESG - Performance ESG minimum	Politique de durabilité thématique - Exclusion ensemble du fossile
Environnementales	Emissions de Gaz à effets de serre / Part fossile	X	X	X
	Biodiversité	X	X	
	Eau		X	
	Déchets		X	
Sociales	Controverses / Principes ONU - OCDE	X	X	
	Armes controversées	X	X	
	Capital Humain / Diversité de genre		X	

	Politique Climat - Charbon thermique et Pétrole & Gaz non conventionnels
	Politique Biodiversité - Hule de Palme et pesticides
	Politique Risques sociétaux - Grandes controverses et infractions aux principes internationaux de durabilité, Tabac, Armes controversées

Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

Conformité des investissements aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'ensemble de la gestion de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée fait l'objet d'un contrôle systématique par le biais des politiques d'investissement groupe, des cas de controverses et infractions majeures aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Par ailleurs, dans le cadre du mandat Thématiques Responsables qui est classé article 8, conformément à la politique interne pour cette catégorie de fonds et mandats, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont appliqués aux titres vifs via le volet d'intégration ESG, et l'exigence d'un certain niveau de qualité ESG, décrite par le référentiel ESG Hottinguer (voir partie II) et la prise en compte des principes de bonne gouvernance. Une même vigilance est apportée à la partie OPC du mandat compte tenu du processus de due diligence ESG effectué auprès des sociétés de gestion externes interrogées sur leur politique de durabilité et d'intégration ESG.

II- Caractéristiques Environnementales et Sociales versus Objectif de durabilité



Caractéristiques Environnementales et Sociales promues dans le mandat

Dans le cadre de la stratégie Finance Durable de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, chaque portefeuille et mandat qualifié d'article 8 et 9 est conforme à notre politique d'intégration ESG. En particulier, tout investissement dans le mandat Thématiques Responsables doit présenter une performance ESG minimale. Pour le mandat, et la partie titres vifs, celle-ci est mesurée à l'aide du scores ESG propriétaire (HESG³) qui s'articule autour du référentiel ESG Hottinguer composé de 7 enjeux ESG :

Référentiel ESG Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

A titre d'exemples, sur le socle Environnement, les indicateurs passés au crible sont les émissions de gaz à effets de serre, la consommation d'eau, les déchets recyclés, la part des opérations dans les régions à risque pour la biodiversité ou pour la transition énergétique, la consommation d'eau ... Sur le socle Social, sont considérés les budgets formation, le turnover des employés, la part des femmes dans l'exécutif ... Enfin sur le socle Gouvernance, des mesures reflétant l'alignement d'intérêt entre les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise telles que l'indépendance du conseil d'administration ou encore la rémunération de l'exécutif sont analysées. Sur cette dimension, le suivi des controverses relatives à la corruption, la fraude fiscale et la transparence globale de l'entreprise – financière et extra-financière - sont passés en revue.

Le score HESG reproduit ce référentiel en qualifiant les entreprises d'un univers de près 10000 entreprises sur une échelle de 0 à 10. Le niveau de score HESG minimum requis pour qu'une entreprise puisse être investie dans le fonds est de 4/10 ce qui correspond au rating « medium ».

Score et Rating HESG : mesure de la qualité ESG selon Hottinguer



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

Concernant la partie investie en OPC du mandat, seuls les fonds article 9 ou labélisés ISR de sociétés de gestion ayant répondu à un questionnaire ESG propriétaire sont investis. Ce questionnaire couvre les principaux standards ESG sous-jacents aux politiques d'investissement et d'intégration ESG de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée⁴. Messieurs Hottinguer et Cie -Gestion Privée exige en effet des sociétés de gestion retenues une grande transparence quant à leur

3 Voir le document [Méthodologie de scoring ESG propriétaire HESG](#)

4 Voir le document [Démarche d'intégration ESG Hottinguer](#)



politique finance durable, leurs méthodes de gestion responsables et leur approche d'engagement actionnarial. Une enquête détaillée de plus de 40 questions permet de noter les sociétés de gestion en amont de l'investissement sur différents aspects déterminant liés :

- ⇒ A la gouvernance, aux moyens mis en œuvre et à la politique de vote - notamment si la société de gestion est signataire des PRI, du CDP (Carbon Disclosure Project), ou membre d'autres initiatives de promotion de la finance durable comme la TFCO (TaskForce on Climate related Disclosure), et comment sont organisées et positionnées les ressources humaines dédiées à la recherche et l'analyse ESG ;
- ⇒ Aux politiques d'investissement durable, à la prise en compte des grands risques ESG et à l'engagement actionnarial – notamment si la société de gestion pratique une politique d'exclusion sectorielle, normative et comment elle gère les controverses, afin de pouvoir juger de l'adéquation avec la démarche d'investisseur responsable de la Banque Hottinguer et l'alignement avec les politiques d'investissement de la Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion Privée;
- ⇒ A l'intégration ESG dans la gestion – notamment si la prise en compte des critères ESG dans la gestion est systématique et rendue publique, et quelles sont les ressources et bases de données internes et externes utilisées ;
- ⇒ A la gamme de fonds durables (fonds ISR, fonds d'impact) et les process d'investissement associées – notamment la proportion de fonds classés Article 8 ou 9 selon SFDR, si les fonds sont labélisés (ISR, Greenfin, autres), quels sont les KPI d'impact ...

Après analyse des réponses à cette enquête et des documents associés (politiques d'investissement, d'intégration ESG, de vote et d'engagement), une réunion de due diligence est organisée avec la direction de la société de gestion et les équipes concernées afin que Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée puisse compléter son évaluation qualitative et revenir sur les éventuelles zones de risque mis en lumière dans le questionnaire.

Objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du mandat est de contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies de façon positive. Pour ce faire, pour la partie du mandat investie en titres vifs, la société de gestion se réfère à l'outil de scoring développé par son partenaire de référence MSCI ESG Research « *Sustainable Development Goals* »⁵. Les entreprises sélectionnées contribuent toutes positivement à au moins un des 17 ODD en n'impactant jamais négativement les 5 ODD les plus plébiscités par les collaborateurs de la société de gestion⁶ (Zéro Faim, Education de qualité, Egalité entre les sexes, Eau propre et assainissement, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Concernant la partie investie en OPC, la société de gestion sélectionne les OPC article 9 ou labélisés ISR qui s'inscrivent dans une démarche d'investissement durable en cohérence avec son objectif (contribution aux ODDs des Nations-Unies). La société de gestion veillera également à ce que les sociétés de gestion externes des OPC investis appliquent une approche similaire à la sienne en matière de préjudices majeurs au regard d'objectifs d'investissement durable environnemental ou social (existence de politiques d'investissement cohérentes avec les valeurs de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée) et qu'elles s'assurent dans leur sélection que les principes de bonne gouvernance sont bien mis en œuvre (existence de politique d'intégration ESG).

III- Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du mandat consiste à sélectionner des actions et OPC actions et obligataires sur les marchés internationaux combinant une bonne performance financière et extra-financière, tout en contribuant – sur 40% de l'actif

⁵ Ce modèle de scoring sur une échelle de -10 à +10 qualifie les entreprises sur leur contribution aux ODD des Nations Unies. Le modèle se base notamment sur l'exposition des revenus des entreprises à des produits & services offrant des solutions d'impact (accès aux soins, éducation, santé, solutions d'énergie propre ...) ou au contraire ayant un impact négatif sur les facteurs de durabilité (exemple : fossile). Il prend en compte également d'autres paramètres comme l'implication des entreprises dans des incidents ou controverses et/ou leurs éventuels progrès en matière de durabilité.

⁶ Au cours d'une enquête consultative de ces collaborateurs menée de façon régulière, la société de gestion identifie les thèmes de développement durable correspondant aux plus fortes convictions de ses collaborateurs. En 2021, les ODD liées à la lutte contre le changement climatique (ODD13), à la préservation de l'eau (ODD6), à l'accès à l'éducation, (ODD4) et à la lutte contre la faim (ODD2).



- significativement aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. Plusieurs étapes et filtres permettent d'assurer la prise en compte des préjudices majeurs, de la qualité ESG et – in fine – d'aligner le mandat à son objectif d'investissement durable.

Intégration ESG et objectif d'investissement durable dans la sélection de titres en direct :

1^{er} niveau – Pas de préjudices majeurs. Comme pour l'ensemble de la gestion Hottinguer, la première strate du DNSH (absence de préjudices majeurs) pour ce mandat passe par l'application des politiques d'investissement groupe (politiques d'exclusion sectorielles et de controverses) spécifiques à la Société de gestion. Cela transite notamment par l'exclusion des entreprises les plus exposées aux risques climatiques (charbon thermique, pétrole & gaz non conventionnels) ou impliquées dans la perte de biodiversité (huile de palme, pesticides), et par l'exclusion des entreprises controversées (infractions au Pacte Mondial, armes controversées non conventionnelles, Tabac). Par ailleurs, le mandat qui affiche un objectif d'investissement durable, exclut systématiquement l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies combustibles et fossiles.

2^e niveau – Qualité ESG et bonne gouvernance. Exclusion des entreprises ne respectant pas les standards minimums ESG tels que définis par la Société de gestion. Afin de qualifier les entreprises en matière de performance ESG et d'exclure les entreprises les moins performantes sur le plan extra-financier, la Société de gestion s'appuie sur une méthodologie interne propriétaire de notation ESG (le modèle de scoring HESG⁷). Cet outil permet de répliquer le référentiel ESG Hottinguer décrit au paragraphe II.

3^e niveau – Filtre d'impact. Ici, la stratégie d'investissement consiste à sélectionner des entreprises contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable. Pour ce faire, pour la partie du mandat investie en titres vifs, la société de gestion se réfère à l'outil de scoring développé par son partenaire de référence MSCI ESG Research « *Sustainable Development Goals* »⁸. Les entreprises sélectionnées contribuent toutes positivement à au moins un des 17 ODD en n'impactant jamais négativement les 5 ODD les plus plébiscités par les collaborateurs de la société de gestion⁹ (Zéro Faim, Education de qualité, Egalité entre les sexes, Eau propre et assainissement, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

Intégration ESG dans la sélection de fonds et de produits diversifiés :

Concernant la partie investie en OPC, la société de gestion sélectionne les OPC article 9 ou labélisés ISR qui s'inscrivent dans une démarche d'investissement durable en cohérence avec son objectif (contribution aux ODDs des Nations-Unies). La société de gestion veillera également à ce que les sociétés de gestion externes des OPC investis appliquent une approche similaire à la sienne en matière de préjudices majeurs au regard d'objectifs d'investissement durable environnemental ou social (existence de politiques d'investissement cohérentes avec les valeurs de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée) et qu'elles s'assurent dans leur sélection que les principes de bonne gouvernance sont bien mis en œuvre (existence de politique d'intégration ESG).

Sélectivité du processus

⁷ Voir le document Méthodologie de scoring ESG propriétaire HESG

⁸ Ce modèle de scoring sur une échelle de -10 à +10 qualifie les entreprises sur leur contribution aux ODD des Nations Unies. Le modèle se base notamment sur l'exposition des revenus des entreprises à des produits & services offrant des solutions d'impact (accès aux soins, éducation, santé, solutions d'énergie propre ...) ou au contraire ayant un impact négatif sur les facteurs de durabilité (exemple : fossile). Il prend en compte également d'autres paramètres comme l'implication des entreprises dans des incidents ou controverses et/ou leurs éventuels progrès en matière de durabilité.

⁹ Au cours d'une enquête consultative de ces collaborateurs menée de façon régulière, la société de gestion identifie les thèmes de développement durable correspondant aux plus fortes convictions de ses collaborateurs. En 2021, les ODD liées à la lutte contre le changement climatique (ODD13), à la préservation de l'eau (ODD6), à l'accès à l'éducation, (ODD4) et à la lutte contre la faim (ODD2).



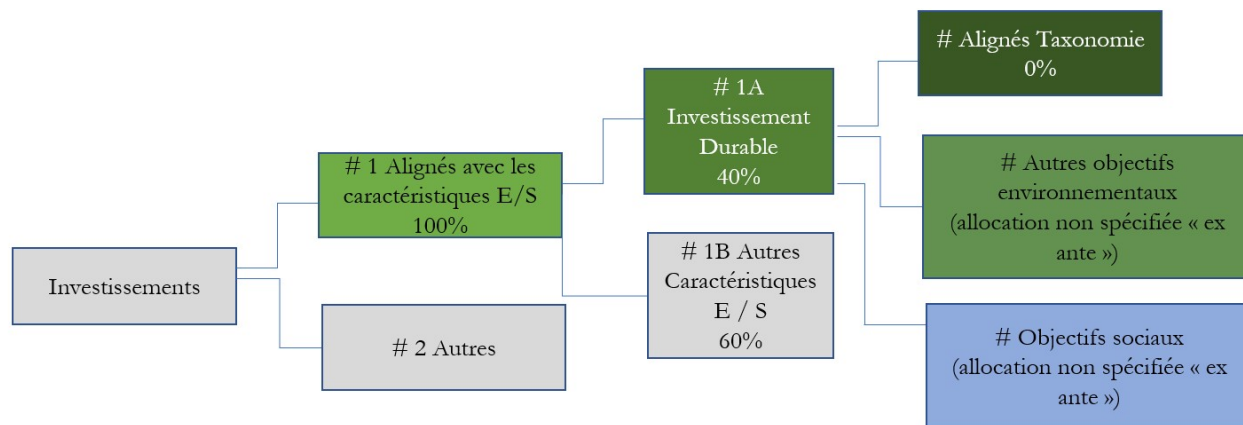
Il n'existe pas de taux minimum de sélectivité visé par le mandat. Néanmoins, l'application des règles internes fixées par la société de gestion (politiques d'investissement groupe, qualité ESG minimum et exclusion du fossile sur la partie investissement durable) implique un niveau de sélection proche des conditions exigées par le label ISR et la doctrine AMF (20% par rapport à l'univers d'investissement initial).

IV- Allocation d'actifs

Hors liquidités, le mandat promeut des caractéristiques environnementales et sociales pour 100% de son actif. Par ailleurs, il investit en investissement durable selon la définition de la société de gestion¹⁰ à hauteur de 40%. Cette portion est composée de titres vifs en actions, d'un OPC gérés par Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (SICAV Equilibre Ecologique) ayant pour objectif la transition énergétique et écologique contribuant ainsi significativement aux ODDs suivants : Climat (ODD 7 et 13), Biodiversité (ODD 14 et 15), Eau (ODD6) et Production et Consommation Responsables (ODD12).

Du fait du manque de données disponibles d'une part (les entreprises ne fournissant qu'une information encore très partielle de leur alignement taxonomique) et du fait que la taxonomie européenne ne couvre pour l'heure que les objectifs climatiques, l'alignement taxonomique des sociétés n'est pas utilisé comme étalon de mesure pour sélectionner les investissements en portefeuille. Les investissements durables du fonds participant de l'objectif de contribution aux ODD des Nations-Unies peuvent aller au-delà de l'objectif d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (par exemple ODD6 accès à l'eau) et n'ont donc pas pour finalité d'être alignés à la seule taxonomie. Du fait du manque d'informations dont nous disposons à l'heure actuelle, le seul montant de part taxonomique minimum sur lequel le mandat Thématiques Responsables peut s'engager est de 0%. Il nous est toutefois possible de mesurer la part des activités financées par le mandat via les investissements en titres vifs d'ores et déjà bas carbone et alignées à la taxonomie.

Allocation du Mandat Thématiques Responsables – Ex Ante



Sources : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, MSCI

#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. #2 Autres comprend les autres investissements du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables. La catégorie #1 Aligné avec les caractéristiques E/S couvre : La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux ; La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

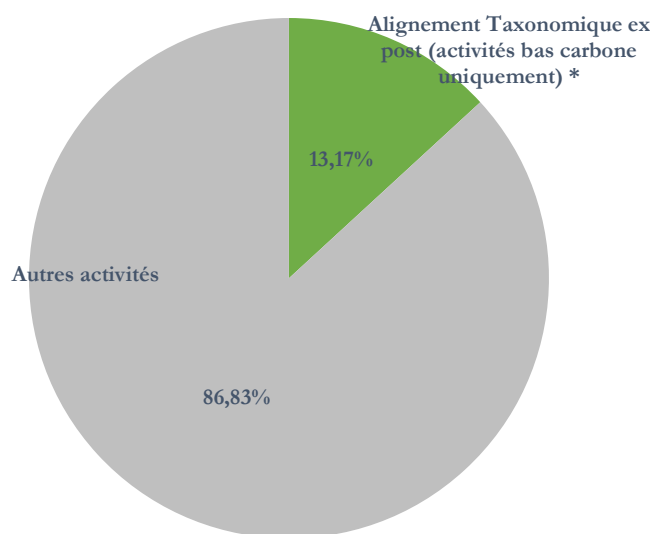
10 Voir le document [Investissement Durable : Approche Hottinguer](#)



Toujours du fait du manque d'information dont nous disposons à l'heure actuelle, il ne nous est également pas possible de nous engager sur une part minimum d'investissement dans les activités de transition ou facilitantes. Nous pouvons en revanche calculer la part des investissements finançant des activités d'ores et déjà bas carbone et alignées (voir graphiques ci-dessus).



Alignement à la taxonomie européenne Mandat Thématiques Responsables – Mesure Ex-post



Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

() Les activités taxonomiques prises en compte ici sont les activités d'ores et déjà bas carbone. Les activités facilitantes et de transition ne sont pas incluse faute d'informations suffisantes. Le calcul de l'alignement taxonomique ex post est ici effectué uniquement sur la partie de la stratégie d'investissement en titres en se basant sur l'exposition des chiffres d'affaires aux éco-activités adressant les objectifs Climat de la taxonomie. Le fonds ne contient pas d'investissements souverains.*

V- Suivi et reporting ESG / objectif durable

Le suivi des caractéristiques ESG et de l'atteinte de l'objectif d'investissement durable est effectué par l'expertise finance durable et investissement à impact, la gestion et l'équipe de contrôle des risques à partir des outils utilisés dans le processus d'intégration ESG et de durabilité. 3 types d'outils d'intégration ESG sont suivis sur base régulière et avant l'investissement

- Les politiques d'investissement Groupe
- Le score propriétaire HESG
- Les scores ODD du partenaire MSCI

Ces différents instruments d'intégration ESG, listes d'entreprises et scores, sont gérés par le département des risques et directement accessibles par la gestion avant l'action d'investir.

La gestion, l'expertise Finance Durable et Investissement à Impact en collaboration avec l'équipe des risques et la gestion travaillent de concert pour la mise en place d'un reporting de suivi ESG pour ses fonds et à destination de ces clients.



VI- Méthodologies / Sources de données

La société de gestion travaille en collaboration avec un prestataire de référence ESG : MSCI. C'est à partir des données de score bruts que le score propriétaire HESG est construit¹¹ et qu'une bonne partie des politiques d'investissement sont sourcées. La politique climat de la société de gestion est toutefois complétée par la base de donnée Global Coal Exit List et Global Oil & Gas Exit List de l'ONG Urgewald¹². Enfin, concernant l'objectif investissement durable « Contribution significative aux ODD », l'outil *Sustainable Development Goals* du partenaire de référence MSCI est également sollicité.

La société est en perpétuelle interaction avec son partenaire pour comprendre et, le cas échéant, faire évoluer les méthodologies sous-jacentes ESG.

Par ailleurs, l'expertise Finance Durable et Investissement à Impact de la société de gestion participe de façon active à de nombreux groupes et initiatives de place autour des méthodologies et standards ESG et Impact¹³ (Forum pour l'Investissement Responsable, Finance For Tomorrow Europlace, PRI ...).

VII- Politique d'engagement actionnarial

La société de gestion met l'engagement actionnarial¹⁴ au cœur de sa stratégie d'investissement. En particulier les politiques d'investissement Groupe sont discutées et validées au sein d'un comité ESG qui se réunit au moins 2 fois par an. Les entreprises les plus exposées (ou impliquées dans) aux risques climatiques, perte en biodiversité et risques sociétaux, sont exclues ou – le cas échéant – font l'objet d'un programme d'engagement actionnarial. L'engagement actionnarial peut aussi être initié dans le cadre d'une approche plus opportuniste pour amener les entreprises à évoluer et progresser en matière de transparence.

En 2022, le principal thème d'engagement actionnarial a été le climat. La société de gestion est membre de l'IIGCC (The Institutional Investors Group on Climate Change) et lead investor dans le cadre de la Climate Action 100+ pour le secteur des transports.

L'engagement est étroitement lié à la politique de vote de la société de gestion¹⁵.

Dans le cadre du présent mandat, la société de gestion n'exerce pas de droits de vote aux noms de ses clients.

¹¹ Voir le document [Méthodologie de scoring ESG propriétaire HESG](#)

¹² Voir le document [Politiques d'investissement Hottinguer](#)

¹⁴ Voir les documents [Politique d'engagement actionnarial Hottinguer](#) et [Rapport d'engagement Hottinguer - 2021](#)

¹⁵ Voir le document [Politique de vote Hottinguer](#)